

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

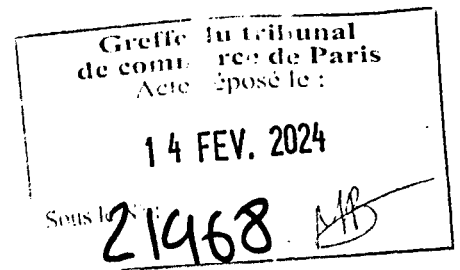
Numéro de gestion : 2011 D 03257

Numéro SIREN : 533 175 337

Nom ou dénomination : 110 REPUBLIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2024 sous le numéro de dépôt 21968

SCI 110 RÉPUBLIQUE



SCI 110 RÉPUBLIQUE

Société Civile Immobilière au capital de 10 000 Euros

Ayant son Siège Social à Paris - 10ème arrondissement - 23, rue Yves Toudic

RCS : PARIS 533 175 337 0001



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU

21 SEPTEMBRE 2023



**AVERTISSEMENT :**

Le support de présentation distribué en séance est annexé au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

Le 21 septembre 2023 à 10h15, sur convocation de Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF gérante, eut lieu l'assemblée générale ordinaire de la SCI TOUDIC.

## Étaient présents :

- Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF : Mutuelle d'Ivry (La Fraternelle) représentant l'associée majoritaire titulaire de 899 999 parts sociales et représentant la SCI TOUDIC détenant 1 part sociale.

La totalité des parts sociales étant ainsi réunie.

- Les invités suivants : Monsieur DOLON et Madame COURTY.
- Monsieur Olivier SENTIS, Directeur Général SCI et MIF.
- Madame Olivia DRIGUET, Responsable immobilier des SCI.
- Madame Christelle CIRIO, Assistante institutionnel.

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF, gérante de la SCI, déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire à 10h15.

Il nomme M. SENTIS Président de séance.

Ce dernier rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Validation du procès-verbal de l'AGO du 7 mars 2023
2. Représentation de la MIF par son Président, M Gilly.
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
4. Questions diverses



## **1. Validation du procès-verbal de l'AGO du 7 mars 2023**

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### **Première résolution :**

**La collectivité des associés approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2023.**

La résolution est approuvée à l'unanimité.

## **2. Représentation de la MIF par son Président, M Gilly**

La société est gérée et administrée par un gérant, personne physique ou morale, associé ou non, nommé ou renouvelé dans ses fonctions par une décision collective ordinaire des associés, qui fixe la durée de son mandat, sous réserve du respect des dispositions ci-dessous.

La durée du mandat du gérant est déterminée par la décision qui le nomme.

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la perte en date du 24 juin 2023 du mandat d'administrateur et de président de la mutuelle d'Ivry la Fraternelle (MIF) de monsieur Serge Gayraud, et par voie de conséquence de la fin de ses fonctions de représentant de la MIF.

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### **Deuxième résolution :**

**La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau gérant :**

**La mutuelle d'Ivry la Fraternelle (MIF)**

**Mutuelle dont le siège social est sis à Paris 10<sup>ème</sup>, 23 rue Yves Toudic**

**Immatriculée au registre national des mutuelles sous le numéro 310250221**

**Représentée par son président, monsieur Daniel Gilly,**

**pour une durée illimitée.**

La résolution est approuvée à l'unanimité.

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

## 3. Pouvoirs pour les formalités

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### Troisième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de la MIF, gérante, pour signer tous actes et généralement, faire le nécessaire pour le suivi, application et formalités des présentes.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

## 4. Questions diverses

Il n'y a pas de question.

Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF, gérante de la SCI, clôt l'assemblée générale ordinaire à 10h25.

Procès Verbal certifié conforme  
le 16 Janvier 2026

  
D. Gilly

SCI 110 RÉPUBLIQUE

**SCI 110 RÉPUBLIQUE**

**Société Civile Immobilière au capital de 10 000 Euros**

**Ayant son Siège Social à Paris - 10ème arrondissement - 23, rue Yves Toudic**

**RCS : PARIS 533 175 337 0001**



**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU**

**21 SEPTEMBRE 2023**



**AVERTISSEMENT :**

**Le support de présentation distribué en séance est annexé au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante**

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

Le 21 septembre 2023 à 10h15, sur convocation de Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF gérante, eut lieu l'assemblée générale ordinaire de la SCI TOUDIC.

## Étaient présents :

- Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF : Mutuelle d'Ivry (La Fraternelle) représentant l'associée majoritaire titulaire de 899 999 parts sociales et représentant la SCI TOUDIC détenant 1 part sociale.

La totalité des parts sociales étant ainsi réunie.

- Les invités suivants : Monsieur DOLON et Madame COURTY.
- Monsieur Olivier SENTIS, Directeur Général SCI et MIF.
- Madame Olivia DRIGUET, Responsable immobilier des SCI.
- Madame Christelle CIRIO, Assistante institutionnel.

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF, gérante de la SCI, déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire à 10h15.

Il nomme M. SENTIS Président de séance.

Ce dernier rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Validation du procès-verbal de l'AGO du 7 mars 2023
2. Représentation de la MIF par son Président, M Gilly.
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
4. Questions diverses

~~~~~

## **1. Validation du procès-verbal de l'AGO du 7 mars 2023**

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### **Première résolution :**

**La collectivité des associés approuve le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 mars 2023.**

La résolution est approuvée à l'unanimité.

## **2. Représentation de la MIF par son Président, M Gilly**

La société est gérée et administrée par un gérant, personne physique ou morale, associé ou non, nommé ou renouvelé dans ses fonctions par une décision collective ordinaire des associés, qui fixe la durée de son mandat, sous réserve du respect des dispositions ci-dessous.

La durée du mandat du gérant est déterminée par la décision qui le nomme.

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la perte en date du 24 juin 2023 du mandat d'administrateur et de président de la mutuelle d'Ivry la Fraternelle (MIF) de monsieur Serge Gayraud, et par voie de conséquence de la fin de ses fonctions de représentant de la MIF.

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### **Deuxième résolution :**

**La collectivité des associés décide de nommer en qualité de nouveau gérant :**

**La mutuelle d'Ivry la Fraternelle (MIF)**

**Mutuelle dont le siège social est sis à Paris 10<sup>ème</sup>, 23 rue Yves Toudic**

**Immatriculée au registre national des mutuelles sous le numéro 310250221**

**Représentée par son président, monsieur Daniel Gilly,**

**pour une durée illimitée.**

La résolution est approuvée à l'unanimité.

# SCI 110 RÉPUBLIQUE

## 3. Pouvoirs pour les formalités

M. Sentis propose de passer au vote de la résolution.

### Troisième résolution :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au président de la MIF, gérante, pour signer tous actes et généralement, faire le nécessaire pour le suivi, application et formalités des présentes.

La résolution est approuvée à l'unanimité.

## 4. Questions diverses

Il n'y a pas de question.

Monsieur Daniel GILLY, président de la MIF, gérante de la SCI, clôt l'assemblée générale ordinaire à 10h25.

Procès-verbal certifié conforme  
le 09 octobre 2023